



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE et L'ASSOCIATION GRAMBOIS SPORTS MECANIKES

6^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE de GRAMBOIS

Championnat de la Montagne
du Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
6 et 7 juin 2015

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence (organisateur Administratif) en collaboration avec l'Association Grambois Sports Mécaniques (organisateur technique) organisent les 6 et 7 juin 2015, et le concours de la Municipalité de GRAMBOIS une épreuve automobile régionale dénommée :

6^o COURSE DE COTE REGIONALE DE GRAMBOIS

comptant pour la Coupe de France de la montagne 2015 – coefficient 1, pour le Championnat de la Montagne, le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin du Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le présent règlement a été approuvé par la Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le n° 34 en date du 16/03/ 2015 et par la F.F.S.A. sous le n° (en cours de délivrance).

Art. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P Officiels

Président du collège des commissaires sportifs	VINCENT Myriam	3342
Commissaire sportif	PRADES Manuela	34242
Commissaire sportif	PATISSON Albert	5475
Directeur de course	BARDIN Yannick	46622
Directeur de course adjoint	DUCARTERON Marc	9003
Commissaire technique responsable	LAMBERT Lismon	3582
Commissaire technique	LAPIQUE Daniel	5826
Commissaire technique	AUDISIO J-Michel	3344
Commissaire technique	FORESTELLO J-Pierre	11620
Commissaire technique	GARRIDO José	44573
Relation avec les concurrents	FOTIA Aurore	192244
Chronométrateur officiel »B »	OLIVARI Philippe	7363
Chronométrateur officiel »C »	TSAKIROPOULOS.C	139558
Organisateur technique – ASA Aix	LAFONT Jacques	12360
Chargé de la mise en place des moyens	MATTIO Daniel	5318
Chargé des commissaires de route	TORRES Jean Pierre	1831

1.2P Horaires

- Clôture des engagements le Lundi 1 juin 2015, minuit.
- Publication de la liste des engagés le Jeudi 4 juin 2015.
- Vérifications :

administratives, Samedi 6 juin 2015 de 14h00 à 18h00 à GRAMBOIS. (**Salle de la mairie**)
techniques, Samedi 6 juin 2015 de 14h15 à 18h15 à GRAMBOIS. (**Sur la place des**

Remparts)

- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais, le Samedi 6 juin 2015 à 19h00.
- Essais Chronométrés : le Dimanche 7 juin 2015 de 8h30 à 12h00
- Briefing commissaires le dimanche 7 juin 2015 à 8h15 (Place de la Mairie)
- Briefing pilotes le Dimanche 7 juin 2015 à 13h15.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13h.
- Course :
 - 1^{ère} montée le Dimanche 7 juin 2015 de 13h30 à 15h00
 - 2^{ème} montée le Dimanche 7 juin 2015 de 15h10 à 16h20
 - 3^{ème} montée le Dimanche 7 juin 2015 de 16h30 à 17h40
 - 4^{ème} montée le Dimanche 7 juin 2015 de 17h50 à 19h50
- Les horaires des essais, de la course et du nombre de montée de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires : le Dimanche 7 juin 2015 - 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion : **a l'arrivée**, jusqu'à 30' après l'affichage des résultats.
- Remise des Prix le Dimanche 7 juin 2015 à 19h30, à GRAMBOIS. (**Salle polyvalente**)
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs Salle de la mairie de GRAMBOIS : (**Salle polyvalente**)
 - o 1^{ère} Réunion : le samedi 6 juin 2015 à 17h15.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées / manches de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

1.3p - Vérifications

- Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la **Salle de la mairie** : le Samedi 6 juin 2015 de 14h00 à 18h15.
- Après être passés aux vérifications administratives les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation Montagne 2015, aux heures suivantes :

Groupes :	N, FN , CN et CM	de 14h15 à 16h00
Groupes :	A, FA, CNF, D/E (FF, FR et F3B)	de 15h00 à 17h00
Groupes :	FS, FC, F2000, GT	de 16h00 à 17h30
- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Citroën à la Tour d'Aigue
- Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art. 2p - ASSURANCES

Voir réglementation Montagne 2015.

Art. 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p- Engagements

- Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE

7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence

tél. : 04 42 96 69 80 et Fax : 04 42 23 13 77

- Les frais de participation sont fixés à : 340 €, réduits à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les licenciés de l'ASA AIX les frais de participation sont fixés à 150 €

- Le chèque devra être à l'ordre de ***l'Association Sportive Automobile d'Aix-en-Provence***.
- Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.
- Deux concurrents pourront courir sur une même voiture (Double monte)

- Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par fax ou Email, au plus tard le vendredi 5 juin 2015 afin d'obtenir le remboursement partiel des frais de participation.

Création d'un titre de participation en Montagne :

Autorisé pour les pilotes participant à une épreuve régionale Course de côte inscrite au calendrier FFSA uniquement en groupes F2000, N/FN, A/FA, FS, FC, GT de série, VHC.

Art. 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises :

- Le nombre des voitures admises est fixé à 100.
- Concernant la répartition des voitures dans les groupes et classes, voir la réglementation Montagne 2015.

4.2.7 Echappement :

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.

Course de Côte et Slalom :

Voitures fermées et groupe CM, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non conforme celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non conforme: annulation des temps de toutes les montées / **parcours** précédent.

Art. 5p - PUBLICITE

Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)

Publicité optionnelle : (voir additif)

Art. 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Parcours :

- La course de côte régionale de GRAMBOIS se déroule sur la D 122. (Montée de Grambois)
Départ : sur la D 122.
Arrivée : sur la D 122.
Longueur : 1000 m. Pente moyenne : 9 %
- La course se déroulera en 4 montées
- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants :
F2000, FC/FS, N/FN, A/FA, GT, CM/CN/CNF et D/E (FF, FR, F3B).
- Modalités de retour au départ : par série en convoi, en sens inverse de la course.
Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.
- Parc arrivée : après la ligne d'arrivée
- La direction de course, se réserve le droit de faire partir les concurrents toutes les 30 secondes.

6.2p Route course :

L'accès au départ se fera par convoi en sens inverse de la course.

6.3p File de départ :

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.5p Parc concurrents :

Les parcs concurrents seront situés **après la ligne d'arrivée.**

6.6p Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera après la ligne d'arrivée.

6.7P Tableau d'affichage officiel :

- Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation au parc d'arrivée, après la ligne d'arrivée, à proximité de la salle polyvalente.

- Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
- Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P Permanence :

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans le parc d'arrivée au 06.22.00.38.15. ou le 06.87.62.43.02.
- Centre de secours : Hôpital de PERTUIS, Téléphone : 04 90 09 42 42

Art. 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation générale des courses de côtes

7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Art. 8p – PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côtes 2015.

Art. 9p - CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course
- Les classements officiels provisoires seront au parc d'arrivée, après la ligne d'arrivée et seront établis de la manière suivante :
 - F2000, FC/FS, N/FN, A/FA, GT, CM/CN/CNF et D/E (F3B, FF, FR).
 - 1 classement général
 - 1 classement pour chacun des 8 groupes ou groupements de groupes
 - 1 classement pour chacune des 24 classes.
 - 1 classement féminin tiré du classement général

Art. 10p - PRIX

10.2p Prix :

Les prix en espèce sont cumulables.

Classement général :	1 ^{er}	170 €
	2 ^{ème}	110 €
	3 ^{ème}	70 €
Classement féminin :	1 ^{ère}	170 €
Classement pour chacune des 24 classes :	1 ^{er}	170 €
	2 ^{ème}	90 € si + de 4 partants
	3 ^{ème}	50 € si + de 8 partants

10.3p Coupes

Classement général :		1 coupe
Classement pour chacune des 24 classes :	de 1 à 4 partants :	1 coupe
	de 5 à 8 partants :	2 coupes
	de 9 à 12 partants :	3 coupes

10.5p Remise des prix et coupes

Elle aura lieu à la **Salle polyvalente** le Dimanche 7 juin 2015 à 19h30.

10.6p Remise des chèques

Les concurrents recevront, à leur domicile, les chèques correspondants à leur prix dans un délai de 8 jours.